



NOTE

# METHODOLOGIQUE

POUR LA **CONCERTATION** DES EQUIPES

**Mutualisation** des **organisations**  
Vendée Grand Littoral – Talmont-Saint-Hilaire  
Une **opportunité** à réussir



Vendée  
Grand  
Littoral



## Créer les conditions d'une concertation réussie

La mutualisation de la Direction Générale de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral et de la Ville de Talmont-Saint-Hilaire, effective depuis le 15 juillet 2023, marque une nouvelle étape dans la construction d'une organisation commune entre les deux structures.

Les services Ressources Humaines travaillent également déjà à leur rapprochement dès le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Cette démarche apparaît comme essentielle pour assurer dès à présent une vision RH partagée de la future organisation, et être un soutien au projet global de mutualisation.

Le rapprochement géographique de nos deux sièges à l'automne 2023 créera les conditions d'une coopération renforcée entre les services.

Conformément à ce qui a été annoncé, la mutualisation de nos structures s'appuiera sur une large concertation avec l'ensemble des équipes. Cette étape est importante car elle doit nourrir la réflexion concernant le futur organigramme.

L'objectif est de ne pas détruire ce qui fait nos forces aujourd'hui, tout en saisissant les opportunités d'optimisation de nos fonctionnements.

La participation de tous les agents est donc vivement encouragée, car la mutualisation est une réelle opportunité. L'opportunité de mieux travailler ensemble pour le territoire, l'opportunité d'apporter un service toujours meilleur aux usagers, l'opportunité de faire évoluer nos missions.

Cette note méthodologique a pour but de préciser les contours et les modalités de la concertation à venir.

Olivier ININGER  
Directeur Général des Services

## Le calendrier



## Instances

Pour rappel, le projet de mutualisation est suivi par plusieurs instances :

- Commanditaires : Maxence de RUGY, Président - Maire, et Olivier ININGER, Directeur Général des Services.
- Chef de projet : Yann THOMAS
- Equipe projet : Fabienne BILLAUD, Malvina BAMBUSI, Katia MARBOEUF, Alexis GENDRE, Vincent DUVERGT, Sandrine ROBIN
- COPIL présidé par Maxence de RUGY: Loïc CHUSSEAU, Pascal LOIZEAU, Catherine GARANDEAU, Jean FERRAND, Jannick RABILLE, Didier ROUX, Olivier ININGER

La conférence des maires, les organes délibérants, les CODIR et les CST des deux structures sont également associés à la démarche.

## Attendus et objectifs

A ce stade le futur organigramme n'est pas élaboré. La première étape doit donc permettre de :

- Développer l'interconnaissance entre les deux structures : commune et communauté de communes ;
- Identifier les points communs et les différences entre les services, tant au niveau des missions, du périmètre d'intervention, que des outils et des process ;
- Se projeter sur l'opportunité de travailler sous une bannière commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : en quoi est-ce une chance ? En quoi cela soulève-t-il des points de vigilance ?

Les ateliers de concertation ont pour but de permettre à chacun d'apporter sa contribution, de faire part de ses attentes, d'exprimer ses craintes...

## Modalités d'organisation

Au vu du nombre important de services et de la diversité des compétences et des métiers, il convient de distinguer deux cas de figure :

**Premier cas de figure** : Au sein de chaque structure, certains services exercent des activités identiques (services ressources) ou agissent dans des domaines comportant des similitudes (bâtiments, espaces verts, enfance, urbanisme...).

Pour ces services, des **ateliers regroupant les deux structures** seront programmés en septembre selon les modalités suivantes :

- Durée : 2h à 3h
- Groupes de 5 à 15 agents
- 1<sup>er</sup> temps : focus sur le fonctionnement et les missions du service : présentation synthétique des équipes, des activités, des outils, forces et faiblesses...
- 2<sup>ème</sup> temps : échange sur les points de convergence et de divergence :  
Quels sont nos points communs ? En quoi sommes-nous différents ?
  - o Relations entre les structures et en dehors (usagers, partenaires...) : existantes, potentielles...
  - o Missions, activités
  - o Process et outils
  - o Périmètre d'intervention
- 3<sup>ème</sup> temps : échange sur l'opportunité de travailler sous une bannière commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

En quoi cela présente-t-il une opportunité ? En quoi cela représente-t-il une menace (points de vigilance) ?

**Deuxième cas de figure :** D'autres services œuvrent dans des domaines de compétences très spécifiques, sans équivalent dans l'autre structure (exemple : service déchets, ports, assainissement...). Pour ces services un **temps d'échanges** sur le projet de mutualisation sera programmé dans le cadre d'une réunion de service :

- Durée : 2h
- 1<sup>er</sup> temps : focus sur le fonctionnement et les missions du service : présentation synthétique des équipes, des activités, des outils, forces et faiblesses...
- 2<sup>ème</sup> temps : échange sur l'opportunité de travailler sous une bannière commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :  
En quoi cela présente-t-il une opportunité ? En quoi cela représente-t-il une menace (points de vigilance) ?

Les synthèses de ces premiers ateliers seront présentées aux élus référents lors de temps de réunions ultérieures en regroupant les deux structures (TSH + VGL).

## Groupes de travail et calendrier

Lorsque l'organisation du service le permet, il conviendra que tous les agents soient conviés. Pour les autres services (en fonction de la continuité de service, et si les agents sont nombreux) les responsables devront désigner des représentants. Les groupes ne devront pas excéder 15 personnes.

Certains services\* pourront également être invités à assister aux différents ateliers, en fonction des sujets qu'ils partagent avec les services concernés.

**Attention :** certaines dates sont encore à définir ou sont susceptibles d'être changées. N'hésitez pas à consulter le planning au format numérique sur le site internet de Vendée Grand Littoral pour être tenu au courant des éventuelles modifications.

Domaine d'activité / Services concernés	Date	Heure	Services associés*
<b>Ateliers regroupant les deux structures</b>			
RH (en cours)			
<b>FINANCES</b> <i>Services finances TSH + VGL</i>	27/09/2023	9h	
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> <i>Services commande publique VGL + TSH</i>	26/09/2023	9h	

<b>CULTURE et EVENEMENTIEL</b> <i>Service lecture publique VGL</i> <i>Service Evènements TSH</i>	26/09/2023	14h	Communication, évènementiel sport TSH
<b>URBANISME et AMENAGEMENT</b> <i>Service Urbanisme VGL</i> <i>Service Aménagement du territoire TSH</i>	19/09/2023	14h	Développement économique, habitat, PCAET, mobilités
<b>PATRIMOINE, CHÂTEAU, TOURISME</b> <i>Service Atelier patrimoine VGL</i> <i>Préhisto'Site VGL</i> <i>Château TSH</i> <i>Office de Tourisme</i>	29/09/2023	9h	Evènementiel, Communication
<b>COMMUNICATION</b> <i>Services communication TSH + VGL</i>	13/09/2023	9h	
<b>ENFANCE JEUNESSE, PARENTALITE</b> <i>RPE et LAEP VGL</i> <i>Multi accueil TSH</i> <i>ALSH Périscolaire TSH</i> <i>Restauration scolaire TSH</i> <i>Affaires scolaires TSH</i> <i>Activ Jeunes TSH</i>	12/09/2023	14h	Sports, PAT, Santé, PLUS
<b>ESPACES NATURELS et ESPACES VERTS</b> <i>Service espaces verts VGL</i> <i>Service espaces naturels TSH</i>	20/09/2023	14h	
<b>VOIRIE, RESEAUX ET INFRASTRUCTURES</b> <i>Service voirie VGL</i> <i>Service réseaux et infrastructures TSH</i>	27/09/2023	14h	Assainissement
<b>PATRIMOINE BÂTI, GRANDS PROJETS</b> <i>Grands projets TSH + VGL</i> <i>Service bâtiments VGL</i> <i>Service patrimoine bâti TSH</i>	28/09/2023	9h	
<b>SECRETARIAT DES ELUS</b> <i>Secrétariat des élus VGL</i> <i>Secrétariat des élus et de la DG TSH</i>	29/09/2023	9h	

ETAT CIVIL, ACCUEIL <i>Accueil VGL</i> <i>Accueil / Etat civil TSH</i>	26/09/2023	17h15	France Services, Guichet unique de l'habitat
CCAS, SANTE PLUS, FRANCE SERVICES <i>CCAS TSH</i> <i>Santé VGL et PLUS VGL</i> <i>Espace France Services VGL</i>	20/09/2023	9h	Enfance - jeunesse / Accueil
SPORTS <i>Services sports VGL + TSH</i>	28/09/2023	15h30	Enfance - jeunesse
LOGISTIQUE ET ENTRETIEN, GESTION DES SALLES <i>Logistique et entretien VGL</i> <i>Gestion de salles TSH</i>	19/09/2023	9h	
<b>Réunion de service sur la mutualisation</b>			
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SPANC	15/09/2023	14H	
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DES TRANSITIONS	05/09/2023	14H	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	à définir		
PORTS	14/09/2023	18H	
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	à définir		
POLICE MUNICIPALE	à définir		

## Préparation

En amont des ateliers, il est demandé aux participants de préparer une présentation synthétique du service (modèle de présentation joint en annexe).

- Nom du service
- Rattachement fonctionnel (pôle)
- Composition du service (relations hiérarchiques)
- Missions générales du service, activités (indicateurs, budget, importance de la charge de travail ?)
- Focus sur l'équipe : présentation des missions générales de chaque agent

# Un temps d'échange avec les autres communes de Vendée Grand Littoral

Un temps d'échanges avec les DGS du territoire sera organisé en septembre. Cette réunion permettra également de mesurer les opportunités de développement des mutualisations à l'échelle de Vendée Grand Littoral.

La communauté de communes a vocation à aider aussi les communes à travers la mutualisation de certains services ou certaines prestations. Il convient donc d'en appréhender les opportunités en amont, et de confronter les besoins des communes à la future organisation dès cette phase de concertation.

# Présentation du diagnostic et élaboration des perspectives

Une **synthèse** sera réalisée à l'issue de la première phase d'ateliers de concertations. Les apports des services permettront d'élaborer un **diagnostic** des organisations actuelles, et alimenteront la réflexion pour la construction d'un nouvel organigramme ad'hoc.

La synthèse sera présentée auprès des instances de pilotage du projet, et notamment en CODIR et en CST.

A la suite des ateliers, un ou plusieurs **scénarios** d'organigramme seront donc élaborés. Les orientations seront travaillées et / ou soumises pour un premier avis aux instances de pilotage du projet.

## Attendus et objectifs

Les ateliers de la phase 2 doivent permettre de soumettre le ou les scénarios d'organisation, et de tester leur pertinence auprès des services. C'est aussi l'occasion de présenter à tous les participants la synthèse de leurs contributions.

Au-delà de cette présentation, il conviendra, en fonction des orientations retenues, de faire travailler les équipes concernées sur la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle organisation.

## Modalités d'organisation

Les **ateliers** de la phase 2 s'adressent aux équipes qui exercent des activités similaires dans les 2 structures, et qui ont donc participé aux premiers ateliers.

- 1 atelier avec les mêmes groupes que lors de la phase 1
- Durée : 2h
- Groupes de 5 à 15 agents
- 1<sup>er</sup> temps : présentation de la synthèse des ateliers de la phase 1
- 2<sup>ème</sup> temps : présentation du ou des scénarios d'organisation
- 3<sup>ème</sup> temps : La mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle organisation

En ce qui concerne les services n'ayant pas participé aux ateliers en commun, de la même manière que lors de la première phase, la présentation de la synthèse ainsi qu'un nouveau **temps d'échanges** seront proposés au cours d'une réunion de service.

## Groupes de travail

Afin de garantir une cohérence dans la démarche de concertation, il est indispensable que les agents s'engagent à participer aux deux ateliers de la phase 1 et phase 2.

Le calendrier et les modalités seront communiqués en octobre.

## Séminaire élus

Un séminaire regroupant les élus des deux structures sera organisé en novembre. Il portera sur le projet de mutualisation.

Un **temps de restitution** sera organisé pour l'ensemble des agents des deux structures en fin d'année, selon des modalités qui restent à définir. Un temps collectif pourrait être proposé le **mardi 19 décembre 2023 en fin de matinée** (option à confirmer).

Et tout au long du projet, la page Internet dédiée ainsi que les autres moyens de communication habituels (newsletter....) seront les supports sur lesquels chacun pourra se tenir informé de l'avancée du projet.

**Un espace dédié** au projet de mutualisation sera mis en ligne fin août 2023 sur le site Internet de nos structures (**mot de passe : MUT2024**) : <https://www.vendegradlittoral.fr/listes/mutualisation-vendee-grand-littoral-talmont-saint-hilaire/>

Il comprendra notamment [une Foire aux questions \(FAQ\)](#) ainsi que tout support utile au suivi du projet de mutualisation.

Chaque agent pourra poser ses questions, soit via un [formulaire en ligne sur la page dédiée](#), soit directement dans les boîtes à questions qui seront à la disposition de l'ensemble des agents dans les salles de pause de Vendée Grand Littoral et de Talmont-Saint-Hilaire (siège, services techniques).

## Espace mutualisation en ligne :

Retrouvez la page dédiée au projet  
en flashant ce QR code :



**Mot de passe : MUT2024**